



FORMAL, PHYSICAL AND
ENGINEERING SCIENCES
GRADUATE SCHOOL AND RESEARCH



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

APPEL A CANDIDATURES « BOURSES D'EXCELLENCE DE NIVEAU MASTER »

*- en direction de tout étudiant diplômé
d'une université française ou étrangère -*

Lancement de l'Appel : Lundi 1^{er} Février 2021

Clôture : Vendredi 7 Mai 2021

Résultats : Jeudi 10 juin 2021



FORMAL, PHYSICAL AND
ENGINEERING SCIENCES
GRADUATE SCHOOL AND RESEARCH



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

OBJET DE L'APPEL

L'École Universitaire de Recherche (EUR) Sciences Fondamentales et Ingénierie, également dénommée SPECTRUM, offre une formation d'excellence pluridisciplinaire de niveau Master et Doctorat, riche en connaissances théoriques et en applications pratiques autour des mathématiques, de la physique, de l'astrophysique, des sciences de la Terre, de la chimie et de l'ingénierie. Elle aspire donc à accueillir les meilleur.e.s étudiant.e.s au sein de ses formations.

C'est pourquoi, l'école propose, avec le soutien des laboratoires de recherche et des départements disciplinaires de son périmètre, des bourses d'excellence de Master 1 ou Master 2 aux étudiant.e.s de très haut niveau qui souhaitent la rejoindre. Cet appel à candidatures vise à développer l'attractivité de l'ensemble des masters relevant de l'école sur le plan national et international et s'adresse donc à tout.e étudiant.e diplômé.e d'une université française ou étrangère.

Ces bourses au mérite couvrent l'année universitaire 2021-2022. Leur montant est de 1000 euros par mois pendant 10 mois (septembre à juin) et inclut les gratifications de stage. Elles sont encadrées par la délibération 2020-81 du 20/07/2020 (cf. annexe). Les étudiants extra-communautaires récipiendaires de cette bourse pourront prétendre à une exonération partielle des droits d'inscription différenciés.

Ce financement accordé par l'EUR SPECTRUM vient en parallèle de dispositifs existants proposés par l'établissement (la Bourse "UCA Champion" remise par l'IDEX et la Bourse "Egalité des chances" remise par la Fondation UCA dont les AAP sont clos pour cette année). Le financement accordé par l'EUR SPECTRUM n'est pas cumulable avec ces autres dispositifs.

MASTERS DE L'ECOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE SCIENCES FONDAMENTALES ET INGENIERIE (SPECTRUM)

Les Masters en alternance/apprentissage ne sont pas concernés par ce dispositif de bourses.

[Les Masters de l'EUR SPECTRUM](#) qui offrent ce dispositif de bourses sont les suivants :

- Chimie moléculaire
 - F2C : Fragrances & fine chemistry



FORMAL, PHYSICAL AND
ENGINEERING SCIENCES
GRADUATE SCHOOL AND RESEARCH



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

- Gestion de l'environnement
 - EuroAqua : Euro hydroinformatique et gestion de l'eau*
 - HydroProtech : Gestion de projets hydrotechnologiques et environnementaux*
- Mathématiques et applications
 - Mathématiques pures appliquées (MPA)
 - Mathématiques fondamentales (MF)
 - Ingénierie mathématique (IM)*
- Physique fondamentale et applications
 - MAUCA : Master d'astrophysique d'Université Côte d'Azur
 - OAM : Ondes, atomes, matières
- Sciences de la Terre et de la planète, environnement
 - 3G : Géophysique, géologie, géotechnique

**uniquement le parcours standard et non celui dispensé en formation professionnelle*

CRITERE D'ELIGIBILITE

Sous respect des conditions d'éligibilité ci-après, un.e étudiant.e peut postuler à une bourse pour la 1^{ère} année ou la 2^{ème} année de Master pour l'année universitaire 2021-2022 :

1) Est éligible à la bourse de Master de M1 au mérite tout étudiant diplômé d'une université française ou étrangère à un niveau équivalent à celui du L3 et s'inscrivant dans un Master de l'EUR (cf. liste ci-dessus). Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à ces bourses.

2) Est éligible à la bourse spécifique de M2 au mérite tout étudiant diplômé d'une université française ou étrangère à un niveau équivalent à celui du M1 et s'inscrivant en 2^{ème} année d'un Master de l'EUR (cf. liste ci-dessus). Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à cette bourse.

L'attribution d'une bourse à un étudiant en 1^{ère} année de Master n'implique pas sa reconduction automatique en 2^{ème} année de Master. L'étudiant lauréat d'une bourse en Master 1 en 2021/2022 devra déposer à nouveau un dossier de candidature pour bénéficier d'une nouvelle bourse en Master 2 sur l'année 2022/2023. Il est à noter cependant que les reconductions de bourses seront considérées comme des demandes prioritaires.



FORMAL, PHYSICAL AND
ENGINEERING SCIENCES
GRADUATE SCHOOL AND RESEARCH



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

CALENDRIER

- Lancement de l'appel : le 1^{er} février 2021
- Date limite d'envoi des dossiers : le 7 mai 2021
- Evaluation des candidatures : le 7 juin 2021
- Notification d'attribution des bourses aux candidats : le 10 juin 2021
- Date limite d'acceptation de la bourse par les candidats : le 15 juin 2021
- Date limite d'inscription au Master choisi : le 1^{er} juillet 2021

CANDIDATURES

Pour candidater, un dossier de candidature dématérialisé sous forme d'un fichier « zip » unique devra être envoyé avant le 07/05/2021 par mail à « eur-spectrum@univ-cotedazur.fr » avec l'objet suivant : « Candidature à l'AAP Bourses d'Excellence de Master » et devra contenir :

- Un Curriculum Vitae d'un maximum de deux pages
- Une lettre de motivation faisant notamment apparaître en quoi le choix de la formation répond à un projet personnel et professionnel de l'étudiant, et qui devra préciser également, le cas échéant, le projet doctoral de l'étudiant en faisant apparaître son rattachement aux thématiques de recherche des laboratoires UCA
- Les relevés de notes et les rangs des années de Licence et éventuellement de Master (traduits en anglais ou en français pour les étrangers). Pour les diplômes étrangers, des explications sur l'échelle des notes seront appréciées.
- Le programme des cours suivis en 2020-2021.
- Une lettre de recommandation de votre dernier responsable de formation et une lettre de recommandation d'un de vos professeurs.
- Le choix du Master et du parcours dans lequel l'étudiant s'inscrira. Pour les candidats étrangers, il est souvent obligatoire de suivre la procédure Campus France pour obtenir un visa. Dans ce cas, il faudra respecter l'échéance fixée par Campus France et à joindre par la suite votre numéro de dossier.



FORMAL, PHYSICAL AND
ENGINEERING SCIENCES
GRADUATE SCHOOL AND RESEARCH



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

EVALUATION DES CANDIDATURES

Les dossiers des candidats seront évalués selon les critères suivants :

- L'excellence du candidat telle qu'elle ressort de son parcours universitaire antérieur. Le candidat doit avoir démontré des performances académiques d'un niveau particulièrement élevé ;
- La motivation de l'étudiant et l'adéquation de son profil avec les exigences en matière de recherche et d'innovation sur le territoire azuréen.

SELECTION DES CANDIDATURES

- Validation administrative des dossiers de candidature (*cf. paragraphes « Critères d'éligibilité » et « Candidatures »*)
- Validation et pré-classement des dossiers de candidature par le responsable de master concerné
- Classement général des dossiers de candidature par le CoSP de l'EUR SPECTRUM en fonction des critères d'évaluation précités au paragraphe « *Evaluation des candidatures* » et du cofinancement obtenu
- Sélection et validation des dossiers de candidature par le CoPil de l'EUR SPECTRUM

ATTRIBUTION DE LA BOURSE

Le candidat retenu dispose de 5 jours à compter de la notification de la bourse pour accepter la bourse. Il est automatiquement accepté dans le Master qu'il avait mentionné dans le dossier de candidature. Néanmoins, cela ne l'affranchit pas de procéder à toutes les démarches administratives relevant de son inscription. Il dispose d'un délai de 15 à 20 jours maximum pour se faire selon la date d'acceptation de la bourse (*cf. paragraphe « Calendrier »*).

Si le candidat déroge au calendrier (*cf. paragraphe « Calendrier »*) ou refuse la bourse, la bourse est offerte au candidat suivant de la liste complémentaire.



FORMAL, PHYSICAL AND
ENGINEERING SCIENCES
GRADUATE SCHOOL AND RESEARCH



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

ANNEXE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

SEANCE DU 20 JUILLET 2020

DELIBERATION N° 2020-81

Objet : Procédure d'attribution de bourses au mérite spécifiques au bénéfice d'étudiants français ou étrangers inscrits dans les Masters 1 et 2 relevant de l'Ecole Universitaire de Recherche SPECTRUM (« Formal, Physical and Engineering Sciences Graduate School »).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, et notamment son article 4 I,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2014- 1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, et notamment son article 44,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2019-10 du 17 décembre 2019 du Conseil d'administration provisoire d'Université Côte d'Azur portant approbation du règlement intérieur provisoire d'Université Côte d'Azur – 3ème partie

Vu la délibération n° 2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur,

Vu l'arrêté n° 149-2020 du 3 février 2020, portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020-38 du 14 avril 2020 relative aux modalités d'organisation à distance des délibérations des instances collégiales d'Université Côte d'Azur,

Vu l'avis favorable du Conseil académique du 5 mai 2020,

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Médéric ARGENTINA, Directeur de l'EUR SPECTRUM,

Considérant qu'en qualité d'Etablissement Public Scientifique Culturel et Professionnel expérimental, Université Côte d'Azur est autorisée à instituer des aides spécifiques au bénéfice de ses étudiants.

APPROUVE le dispositif d'attribution de bourses d'excellence au sein de l'EUR SPECTRUM, dont le détail est annexé à la présente.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 17 voix pour, une voix contre et 5 abstentions.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : 23

Fait à Nice, le 20 juillet 2020



Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2020-81**

TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE : 29 juillet 2020

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE : 29 juillet 2020

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Procédure d'attribution de bourses de Master au mérite spécifiques au bénéfice d'étudiants français ou étrangers inscrits dans les Masters 1 et 2 relevant de l'Ecole Universitaire de Recherche SPECTRUM (« Formal, Physical and Engineering Sciences Graduate School »).

Les laboratoires de notre EUR comptent de nombreux chercheurs et des enseignants-chercheurs dont l'activité est visible au plus haut niveau international. Les laboratoires souhaitent mettre à profit leur potentiel en attirant les étudiants les plus brillants dans les filières de masters qu'ils contribuent à développer. En partenariat avec les départements disciplinaires et les laboratoires relevant du périmètre de l'EUR, celle-ci souhaite proposer des bourses au mérite qui constitueront une aide permettant à ces étudiants de s'installer dans le département des Alpes Maritimes le temps de leur scolarité. Différentes durées de bourse de M1 et M2 pourront être mises en place :

- dix mois pour tous les masters de SPECTRUM ;
- cinq mois pour les masters « Chimie Moléculaire » et « Mathématiques et Applications » (parcours MPA).

Le principe et le fonctionnement de ces bourses sont décrits ci-dessous. L'EUR est libre d'utiliser ou non ce dispositif, à la mesure des moyens qu'elle souhaite y consacrer et des besoins de ses filières de master.

Principes et conditions d'attribution

Le montant des bourses est fixé par le Comité de Pilotage de l'EUR offrant les bourses, pour un montant maximum possible de 10.000 euros par an. La bourse est attribuée mensuellement sur 10 mois (de septembre à juin) ou semestriellement (cinq mois) ; à raison d'un maximum possible de 1.000 euros par mois par étudiant.

La bourse sera suspendue en cas d'absence répétée et injustifiée de l'étudiant soit en cours, soit en travaux dirigés, soit aux examens.

La bourse pourra être retirée en cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement.

1) Est éligible à la bourse de Master de M1 au mérite tout étudiant diplômé d'une université française ou étrangère à un niveau équivalent à celui du L3 et s'inscrivant dans un master de l'EUR.

Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à ces bourses.

La bourse de Master est accordée sur cinq ou dix mois suivant le projet académique de l'étudiant

2) Est éligible à la bourse spécifique de M2 au mérite tout étudiant diplômé d'une université française ou étrangère à un niveau équivalent à celui du M1 et s'inscrivant en 2ème année d'un Master de l'EUR.

Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à cette bourse.

Procédure et critères d'attribution

L'attribution des deux types de bourse pour chaque master est décidée après avis du COSP et validation du COPIL de l'EUR.

Le Conseil prend en considération :

- l'excellence du candidat, telle qu'elle ressort de son parcours universitaire antérieur. Le candidat doit avoir démontré des performances académiques d'un niveau particulièrement élevé ;
- la pertinence du projet professionnel et académique de l'étudiant ;
- la motivation de l'étudiant.

Deux appels à candidatures pourront être organisés :

- un appel d'offre est publié en janvier-février et les résultats sont connus avant fin juin de l'année universitaire précédant l'attribution ;
- un appel d'offre est publié en septembre-octobre et les résultats sont connus avant fin janvier de l'année universitaire précédant l'attribution.